CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79622** **VALABLE JUSQU'AU** **29/05/2027**

ÉDITÉ LE 18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1999

Raison sociale : ALL PEINTURES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/03/2025

Capital : 20 000

81 AVENUE JACQUES COEUR
86000 POITIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 1999B00342

Siret : 424 766 525 00051

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5423086

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60737165

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60737165

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 49 38 53 90 **Fax :**

Portable : 06 26 11 50 77

Responsabilité légale :
AM 2006 (925 010 811) / GIRAUD MICHAEL PRÉSIDENT / BROUARD ANTHONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : allpeintures@sfr.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 585 435 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	12	06/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/03/2026 14:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.